

03 JUILLET 2025

SALLE AIRIAL, SABRES

COMPTE-RENDU DE SÉANCE :

COMITÉ DE SÉLECTION FET 21-27

GAL HAUTE LANDE ARMAGNAC



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COMITE DE SELECTION								QUORUM			
Collège public											
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents				
COUTIERE Dominique		x		PIEDANNA Raymonde	x						
PEDEUBOY Jean-Louis		x		SARTRE Philippe	x						
ICHARD Vincent	x			DUVERGER Christine			x				
BAYLAC DOMENGETROY Jérôme		x		CARRERE Paul		x					
COUSSEAU Hélène		x		PLANCKE Didier			x				
CANTEGREIL Isabelle	x			OLIVIER Roxanne			x				
ARRESTAT Jean Yves	x			DUCOUDRE Sophie	x						
BRUNELLO Jean-Philippe	x			DUPOUY Catherine		x					
LAFON Nicolas		x		LAMARQUE Philippe			x	Membre présents :	8		
LATRY Philippe	x			ROUSSARIE Patrick			x	Titulaires :	5		
SORE Serge		x		VALIORGUE Magali			x	Suppléants :	3		
GAUGEACQ Didier			x	FOURNADET Christine			x	Votants :	7		
Collège privé								Collège privé			
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents				
RIOUX Renée	x			GALBERT Ingrid			x			Membres présents :	6
DUBOURG Cécile	x			DUFOURCQ Patricia			x			Titulaires :	4
DEYRIS Christophe	x			PASSERIEUX Denis			x			Suppléants :	2
LENGELE Nathalie		x		SENTUC Jean-Louis		x				Votants :	6
BOURE Bernard			x	BOUCHONNEAU Philippe			x			Global (règle stricte égalité)	
DUPOUY Isabelle	x			BACCARA Audrey			x				
DEJEAN Dominique		x		CIER Corinne			x				
CASSAGNE Quentin			x	MASQUERE Cathy			x				
LARTIGUE Patrice		x		DUPOUY Frédéric			x				
LACAVE Nelly		x		HANSKENS Caroline	x			Membres présents :	14		
BIARNES Myriam			x	LUBAT Angelique	x			Titulaires :	9		
DARIEL Gaëtan		x		CABROL Christophe			x	Suppléants :	5		
								Votants :	12		

Afin de respecter la règle du double quorum et l'absence de conflit d'intérêt, Isabelle CANTEGREIL ne prendra pas part au vote des opérations à sélectionner

Le double quorum est atteint

Assistaient également :

- JEAN-DAVIN Caroline - Chargée de mission Instruction des mesures de développement local
- LALANNE Nathalie - Responsable financière du PETRHL et gestionnaire FET
- D'ARLOT François - Animateur FET

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 26 mars 2025
2. Projets soumis à sélection
3. Informations générales

Introduction de la séance :

Le Président du GAL Haute Lande Armagnac, Monsieur Philippe LATRY, ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit du quatrième Comité de Sélection de la programmation LEADER 2021-2027, depuis l'installation officielle de l'instance le 8 juillet 2024. Il précise qu'à l'issue de ce comité, une session d'audition sera consacrée à l'examen de trois projets sollicitant un financement au titre du volet territorial des fonds européens.

Un tour de table est ensuite réalisé afin que chaque membre du GAL puisse se présenter, incluant notamment Madame Caroline JEAN-DAVIN, représentante du service instructeur de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur LATRY donne la parole à Madame Nathalie LALANNE, afin d'apporter un éclairage sur la nature des différentes réunions, suite aux échanges menés lors du phoning réalisé pour garantir le quorum. Il est en effet apparu que certains membres exprimaient une confusion entre les instances.

Madame LALANNE précise ainsi que le **Comité Technique FET** est l'instance au cours de laquelle les porteurs de projets sont auditionnés. Cette audition vise à évaluer la pertinence des projets au regard de la stratégie locale et à leur attribuer une note, étape préalable à toute sélection.

Le **Comité de Sélection FET**, quant à lui, remplit deux fonctions distinctes :

1. Il apprécie l'**opportunité** d'engager un projet dans le processus de sélection ;
2. Il procède effectivement à la **sélection** des projets.

Elle rappelle que, dans la présente programmation, le terme **sélection** correspond à l'ancienne notion de **programmation**. Le GAL sélectionne désormais les projets puis laisse la main à la Région Nouvelle-Aquitaine, seule compétente pour procéder à l'engagement juridique.

Le premier point inscrit à l'ordre du jour peut alors être abordé.

1. Validation du compte-rendu du Comité de sélection du 26 mars 2025

Le compte-rendu de la précédente séance a été transmis à l'ensemble des membres le 12 juin 2025. Parmi les éléments importants, il convient de rappeler la sélection de quatre opérations.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité de Sélection.

2. Projets soumis à avis d'opportunité et à sélection :

En tant qu'élue référente sur le dossier de l'installation de l'espace test agricole sur le secteur de Morcenx, et en lien étroit avec le Département des Landes, Madame Isabelle CANTEGREIL est invitée par le Président du GAL à présenter l'opération aux membres du comité.

2.1. ETAL40 de Morcenx-la-Nouvelle dans la cadre de "Les Landes au menu !" - Département des Landes :

Le Département des Landes engagé pour une agriculture durable et une alimentation locale :

Depuis 2015, le Conseil départemental des Landes (CD40) mène une politique ambitieuse en faveur de l'approvisionnement local, d'une alimentation saine et durable, et du soutien à la viabilité économique des exploitations agricoles landaises.

Dans cette dynamique, l'Assemblée départementale a lancé en 2020 le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « *Les Landes au menu !* », destiné à renforcer les actions déjà

engagées. Ce plan propose une boîte à outils partenariale à destination des acteurs de la restauration collective du territoire, dont fait partie le dispositif ETAL40 – Espaces Tests Agricoles Landais.

ETAL40 : un levier pour l'installation progressive de maraîchers bio :

Le dispositif ETAL40, dit de pré-installation, a pour objectif de sécuriser l'installation de maraîchers diversifiés en agriculture biologique. Il propose aux porteurs de projet un accompagnement technico-économique individualisé, leur permettant d'expérimenter concrètement leur future activité : production, gestion, valorisation, commercialisation, etc.

Ce cadre d'expérimentation s'appuie sur la mise à disposition gratuite de parcelles aménagées et équipées, dans le but de conforter le projet de vie des candidats et de faciliter leur insertion professionnelle.

Un projet structurant à Morcenx-la-Nouvelle :

En 2021, la commune de Morcenx-la-Nouvelle a sollicité le Département pour étudier l'implantation d'un espace test sur son territoire. L'expertise agronomique du premier site pressenti s'étant révélée peu concluante, le choix s'est porté fin 2022 sur une parcelle boisée située au lieu-dit Moré.

Cette parcelle, actuellement boisée, fera l'objet d'un défrichement maîtrisé pour accueillir deux maraîchers, chacun sur une surface de 1,5 hectare. Les productions issues de ces cultures seront destinées en priorité à l'approvisionnement du restaurant scolaire municipal, situé à proximité immédiate.

Les porteurs de projet s'engageront, via une convention, à commercialiser 80 % de leur production en circuit court (avec un maximum d'un intermédiaire), renforçant ainsi la dynamique de relocalisation alimentaire sur le territoire.

Un choix de site cohérent avec les enjeux de développement durable :

Plusieurs éléments ont motivé la sélection du site de Moré :

Proximité immédiate du restaurant scolaire, réduisant l'empreinte carbone liée au transport ;

Voisinage des écoles, favorable à l'éducation des plus jeunes aux pratiques agricoles durables ;

Présence d'un centre de loisirs et d'une cuisine pédagogique, facilitant la sensibilisation ;

Complémentarité des usages du site, avec des parcelles voisines dédiées à l'éco-pâturage et à un arboretum de fruitiers locaux ;

Historique agricole du terrain, exploité jusqu'aux années 1990, avant un reboisement peu rentable ;

Disponibilité en eau, critère essentiel pour le maraîchage.

Un modèle hybride pour une installation durable :

Une convention de six ans a été conclue entre le Département et la commune pour encadrer la mise en œuvre de ce projet. Dans un contexte de rareté du foncier agricole et de renouvellement difficile des exploitations, Morcenx-la-Nouvelle a opté pour un modèle mixte, combinant des espaces tests temporaires et des parcelles à vocation permanente.

Ce format hybride répond à un constat partagé à l'échelle départementale : de nombreux bénéficiaires d'ETAL40 rencontrent des difficultés à trouver un lieu d'installation pérenne à l'issue de leur phase de test.

Le dispositif vise ainsi à sécuriser les parcours d'installation, à pérenniser l'approvisionnement local et à renforcer l'attractivité agricole du territoire.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les ambitions de la feuille de route Néoterra portée par la Région Nouvelle-Aquitaine : *"Favoriser l'installation agricole, développer l'agriculture biologique et assurer la durabilité des activités agricoles en milieu rural."*

2.2. Animation-Gestion 2025 - Pôle Haute Lande

Le Pôle Haute Lande est en charge de l'animation, de la gestion, du suivi et de l'évaluation du programme des Fonds Européens Territorialisés sur le territoire de projet Haute Lande Armagnac. À cet effet, une équipe technique dédiée (1,5 ETP), composée de deux agents –un animateur et un gestionnaire– intervient au sein du Pôle. Elle assure la coordination avec les partenaires, la diffusion de l'information et l'accompagnement des porteurs de projets, tant dans le développement de leurs opérations que dans la constitution de leurs dossiers.

Tableau récapitulatif des projets soumis à sélection le 03/07/25

Projets	Maître d'ouvrage	Fiche-action	Fonds	Date CoTech	Avis d'opportunité			Sélection	
					Note	Dépense présentée	Aide UE	Dépense éligible	Aide UE
ETAL40 - Espace test	Département des Landes	6	FEADER	24/09/2024	26/30	75 660,30 €	55 250 €	75 660,30 €	55 250 €
Animation - Gestion 2025	Pôle Haute Lande	8	FEADER	/	/	/	/	81 254,89 €	57 820,80 €
								TOTAL	113 070,80 €

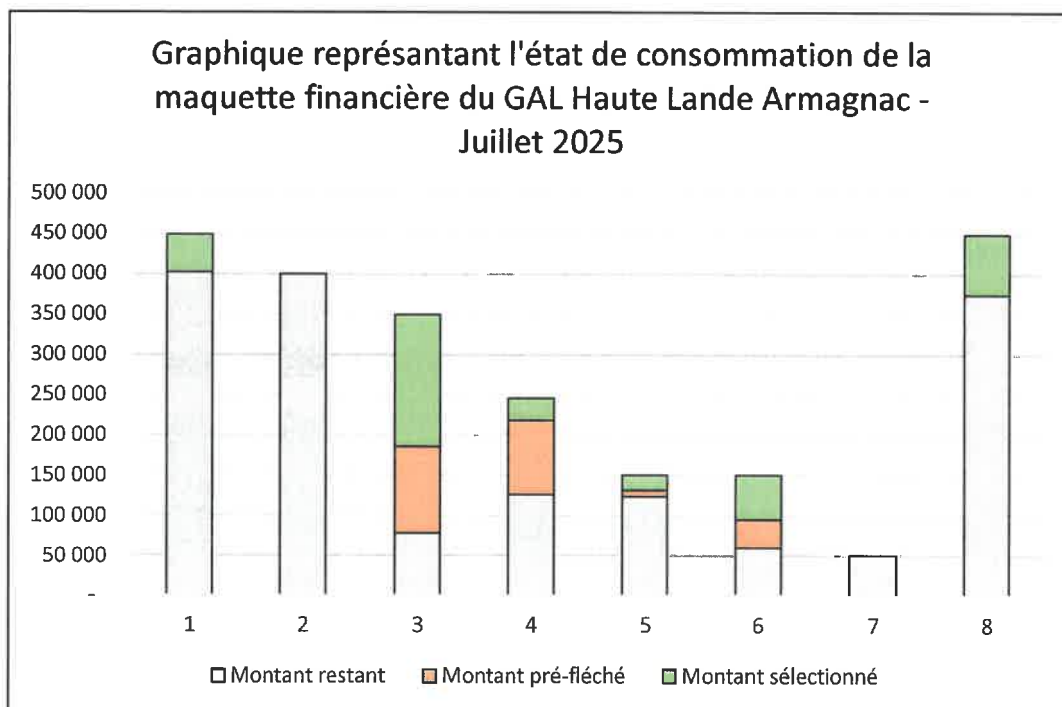
À l'unanimité, les membres du GAL votent pour :

- Donner un avis d'opportunité favorable au projet ETAL40 du Département des Landes
- Sélectionner les deux opérations ayant reçu un avis favorable du service instructeur régional.

François d'Arlot présente ensuite la maquette financière actualisée suite aux dernières sélections :

Maquette du GAL Haute Lande Armagnac - Juillet 2025			
Maquette totale	Montant sélectionné le 03/07/25	Montant total sélectionné	Crédits disponibles
2 245 398	113 070,80	387 295,53	1 858 102,47

Fiche-action	Montant total	Montant sélectionné	%
Thématique (1 à 6)	1 745 398	312 176,49	18%
Coopération (7)	50 000	0	0%
Animation (8)	450 000	75 119,04	17%
Total	2 245 398	387 295,53	17%



Madame Nathalie LALANNE souligne un ralentissement des sollicitations émanant des porteurs de projets publics. Cette situation pourrait s'expliquer par le contexte de fin de mandature, ainsi que par les tensions budgétaires actuellement rencontrées par les collectivités territoriales.

Monsieur François d'ARLOT complète cette analyse en précisant que ces éléments sont probablement à l'origine de la faible mobilisation des fiches-action 1 et 2, et plus particulièrement de la fiche-action 2, dédiée aux services à la population. Dans ce contexte, il propose d'engager une réflexion sur une éventuelle modification de la maquette, afin de réaffecter des crédits vers les axes les plus sollicités.

Cependant, cette proposition est rejetée à l'unanimité par les membres du comité. Ces derniers estiment qu'un renouvellement des équipes municipales à l'issue des prochaines élections pourrait apporter un nouveau souffle et un regard différent sur le programme. Ils rappellent par ailleurs que nous ne sommes qu'au début de la programmation et qu'il est donc prématuré d'envisager toute révision de la maquette à ce stade.

De la même manière, s'agissant des difficultés ponctuelles rencontrées pour atteindre le quorum, il est convenu de ne pas apporter de modifications immédiates à l'organisation du comité, et d'attendre l'issue du prochain cycle électoral avant d'éventuellement réévaluer la situation.

3. Informations générales

Monsieur Philippe LATRY revient sur l'organisation du dispositif « **Pôle hors les murs** », un événement porté par le Pôle Haute Lande et décliné dans chacune des intercommunalités du territoire de projet. Cette initiative, inscrite dans le cadre du *Joli mois de l'Europe*, visait à faire connaître les opportunités offertes par les fonds européens auprès des acteurs locaux.

Il est également rappelé que la Région Nouvelle-Aquitaine organise, le 10 juillet prochain à Angoulême, un Comité d'appui réunissant l'ensemble des GAL de la région. Cette rencontre sera l'occasion de valoriser les projets emblématiques de la précédente programmation et de présenter les évolutions à venir dans le cadre de la refonte des fonds européens, en perspective de la prochaine période de programmation.

Le Président annonce qu'un prochain comité du GAL pourrait être programmé au mois de septembre. La date précise sera communiquée ultérieurement à l'ensemble des membres par l'équipe technique.

Par ailleurs, Madame Nathalie LALANNE informe que le Pôle Haute Lande envisage d'organiser, à la rentrée, un événement à destination des associations du territoire, afin de les sensibiliser aux dispositifs de financement disponibles et de les accompagner dans la recherche et le montage de projets.

Pour clore la séance, Monsieur François d'ARLOT revient sur une demande formulée lors du comité de sélection de mars dernier, relative à la manière dont un membre du GAL peut présenter la stratégie LEADER à un porteur de projet potentiel. Il propose une approche en quatre volets :

- Présenter les six thématiques d'intervention définies dans la stratégie territoriale (cf. brochure) ;
- Expliquer qu'un projet financé par les fonds européens doit intégrer les trois dimensions suivantes :
 1. Une **dimension innovante**, au sens large ;
 2. Un **ancrage local**, que ce soit en termes de ressources ou de réseau ;
 3. Une **inscription dans une démarche durable** ;
- Rappeler que le **montant plancher** pour une demande de subvention est fixé à **8 000 €** ;
- Enfin, **encourager systématiquement les porteurs de projet à prendre contact avec l'équipe technique** du GAL, afin d'évaluer ensemble l'éligibilité de leur initiative et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le montage du dossier.

Fait à Sabres le 9 juillet 2025,

Le Président du GAL Haute Lande Armagnac
Philippe LATRY

CONTACT



**Pour toute question,
contactez l'équipe Europe du GAL :**

Animateur

François d'Arlot
06.02.09.81.45
leader@pole-haute-lande.org

Gestionnaire

Nathalie Lalanne
05.58.04.12.12
n.lalanne@pole-haute-lande.org



Cohésion par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**Pôle
Haute
Lande**